

LE THOLY Infos



LE THOLY infos n°104 -
AVRIL 2022

Année 27

magazine trimestriel
Photos - Rédaction

Commission communication
Services administratifs de la mairie
conception graphique et imprimerie
Services administratifs de la mairie

Horaires ouverture de la Mairie

Mardi, mercredi et vendredi

08 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Lundi, Jeudi

08 h 00 à 12 h 00

1er samedi du mois (08h-12h)

URGENCE
EAU / ASSAINISSEMENT
06.32.58.77.71

mairieletholy@wanadoo.fr

SOLIDARITÉ ET HUMANITÉ

Qui l'eût cru ? La guerre est aux portes de l'Europe, en UKRAINE, depuis le 24 février. Des images effroyables passent en boucle sur les télévisions : explosions fortes en direct, immeubles et centres commerciaux bombardés, en ruines, véhicules calcinés et chaussées béantes. Et des cadavres. Hallucinant ! Les sirènes d'alerte rythment la vie des derniers habitants. Et combien n'ont plus l'esprit pour faire autre chose qu'un travail bénévole qui concerne la défense du territoire ?

Des millions d'habitants ukrainiens ont courageusement pris le chemin de l'exil tous les jours depuis le début des hostilités. Une fuite sous les bombardements, pour ne pas mourir, vers l'inconnu, avec une insoutenable tristesse de laisser derrière soi famille et amis, et surtout mari et garçons majeurs réquisitionnés pour défendre leur patrie contre l'invasion belliqueuse des armées russes. Beaucoup de femmes avec leurs enfants sont restés à la frontière polonaise avec l'espoir du retour chez soi. Mais quand ?

Devant un tel exode, ravivant les plus horribles souvenirs des Anciens lors de la deuxième guerre mondiale, les habitants ont voulu agir. Avec un bel élan de solidarité, de nombreux Français ont répondu à l'appel des dons matériels collectés par les écoles. Le camion rempli de vingt mètres cubes quittait LE THOLY dès vingt heures le 8 Mars.

Un immense MERCI à tous les donateurs pour leur belle humanité et pour leur générosité.

Au cours d'un conseil municipal extraordinaire élargi à tout public, réuni à la hâte ce 8 mars, Maria SHCHERBAK, jeune femme Ukrainienne employée aux établissements GRAVIER depuis un an, apportait un témoignage très émouvant des événements que vivaient sa famille et tous les habitants des villes attaquées. Des personnes présentes dans la salle ont alors offert spontanément d'accueillir une famille de ces réfugiés en déposant tous les renseignements concernant leur gîte.

A ce jour, Maria a pu faire venir sa tante et son cousin, qu'elle est allée chercher à la frontière polonaise. Ils sont hébergés chez Madame et Monsieur Jacques GRIVEL. Céline DUVAL, adjointe aux affaires sociales s'est occupée des démarches administratives (allocation pour demandeurs d'asile, protection et aides sociales). Le club service local KIWANIS Perle d'Hugo et le Centre Communal d'Action Sociale ont apporté leur concours financier en attendant l'ouverture des droits à cette maman et à son fils. Une autre famille a séjourné deux jours avant de repartir vers la ville. Nous leur souhaitons bien sûr de s'adapter très vite et de trouver l'apaisement. Bravo et merci à ces familles d'accueil, engagées, solidaires et généreuses. « Laskavo prosymo » (bienvenue) aux familles.

« Paix ! dit la guerre » écrit Victor HUGO. Alors vivement, les négociations.

Ce douloureux épisode des deux derniers mois n'a pas occulté les préoccupations des élus. La vie municipale continue. Les articles qui suivent rapportent l'activité. Que ce printemps illumine et colorie notre existence. Et qu'il favorise nos travaux en cours, pour la belle image de notre village.

Votre maire, Anicet JACQUEMIN

BLOC-NOTES DU TRIMESTRE

MAI :

Dimanche 1er : Rando VTT

Mercredi 4 : Ludothèque

Mercredi 18 : Ludothèque

Dimanche 22 : Sortie nature autour des oiseaux

Jeudi 26 : Marche du Handball

Mardi 31 : Don du sang

JUIN :

Mercredi 1er : Ludothèque

Dimanche 5 : Bœuf à la broche

Dimanche 12 : Elections législatives (1er tour)

Mercredi 15 : Ludothèque

JUIN (suite) :

Samedi 18 : Festival de concerts

Dimanche 19 : Elections législatives (2nd tour) / Marché Bio

Mercredi 29 : Ludothèque

JUILLET :

Samedi 2 : Feux de la St Jean & Bal

Samedi 9 : Bal Folk

Dimanche 17 : Marché Bio

Lundi 18 et 25 : Accueils des estivants

Mardi 26 : Don du sang

Vendredi 29 : Marché du terroir

Dimanche 31 : Vide grenier et début de l'expo photos

SÉANCE DU 28 JANVIER 2022

Suite à la démission de M. Gilbert SCHLOESSER le 05 décembre 2021, Daniel MARIN est donc appelé à remplacer M. SCHLOESSER (liste des égards pour les écarts).

A l'unanimité, le conseil municipal demande l'adhésion de la nouvelle Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) au PETR du Pays de la Déodatie.

Le Centre de gestion peut recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles. A l'unanimité, la convention est approuvée et autorise le maire à signer cette convention, en cas de besoin en personnel.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune à compter du 1er janvier 2022, à l'unanimité, il est approuvé.

Le 28 décembre, l'association sportive du Collège G. Apollinaire a sollicité le maire pour faire face aux coûts générés par les bons résultats sportifs des élèves (déplacements prévus à Rennes, Nantes et La Réunion). A l'unanimité, il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association sportive.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

Suite à une demande de location de terrain communal au

« Petit Roulier » à destination d'une activité agricole située aux 4 vents, à l'unanimité, il est voté la conclusion d'un bail à ferme avec M. Éric PECHÉ à compter du 01/01/2022 sur 9 ans, pour un montant annuel de 22.85 €.

Il est voté à l'unanimité le renouvellement de la concession de source au profit de Mme Fabienne LEHMONJARDE pour une durée de 9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, pour le budget principal.

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2022

Un projet de renforcement des réseaux issus du poste « BOUVACOTE » par création poste « QUATRE VENTS » est envisagé. Coût de l'opération : 49 356.69 € HT avec une aide potentielle FACE à 80 % sur le montant HT. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la réalisation du projet sous réserve de l'octroi d'une subvention.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se substitue aux anciens régimes institués. Ce nouveau régime indemnitaire permet de valoriser l'exercice des fonctions des agents. A l'unanimité, il est décidé d'adopter le nouveau régime indemnitaire à compter du 1er mars 2022.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Elles s'adressent à tous les agents.

Les demandes de subventions des associations sont examinées et proposées pour l'année 2022. Le tableau récapitulatif est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

Une modification (N°1) du PLU a été approuvée à l'unanimité. Le but étant de créer une nouvelle zone agricole sur un site de 4.6 ha situé au lieu-dit « La Lombarde » (parcelle AZ N°156-157-158-160-370-371-372) pour Frédéric GRIVEL (projet d'agriculture biologique).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur la demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour la reconstitution de parcelles forestières.

L'ONF préconise un programme d'action sur des parcelles pour l'année 2022. Il prévoit des travaux de maintenance pour 5 480 €ht, travaux sylvicoles pour 3 450 €ht et des travaux d'infrastructures pour 2 640 €ht, soit un total de 11 570 €ht. Le

conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'actions 2022.

Afin de permettre le passage d'une canalisation d'eau au lieu-dit « Le Beau » et une coupe d'emprise de carrière, de bois scolytés au lieu-dit « Le Pré des Ormes » il y a lieu de confier à l'ONF les missions de martelage, estimation, mise en vente, suivi et réception. Après délibération et à l'unanimité, le programme est approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2022 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Afin de remplacer l'agent communal de l'agence postale durant ses congés et afin de pérenniser les 2 services au restaurant scolaire, il est voté à l'unanimité les propositions de création d'emploi à 28/35ème semaine et 22/35ème semaine (et suppression des postes de 24/35

LA CAVE AU GÉROMÉ

Depuis 2 ans maintenant, la Cave au Géromé située ZA du Rain Brice (anciennement Maison du Terroir), vous propose un espace restauration au sein de son magasin. Vous pouvez y déguster de délicieuses planches de charcuteries et fromages locaux, des tartines chaudes gourmandes à base de fromages, raclette et fondue maison ainsi que des menus à partir de 17€.

L'ensemble des produits présents sur le menu sont issus du magasin, vous pourrez donc repartir avec les produits que vous avez dégustés et aimés.

Pour rappel **la Cave au Géromé** c'est toujours :

- Une EPICERIE de proximité : rayon épicerie (Proxi), fruits et légumes, charcuteries.
- Une FROMAGERIE : Plus de 50 fromages locaux et de régions.
- Des PRODUITS LOCAUX : Miel, Confiture, Biscuits, Bonbons, Terrines, Gâteaux, Jus de Fruits.....
- Une CAVE à vins : 80 Vins d'Alsace et autres régions
- Une CAVE à bières : Plus de 35 bières locales

N'hésitez pas à venir nous rendre visite, nous serons ravis et aurons le plaisir de vous accueillir dans notre magasin.

Ouvert tous les jours de 10h à 19h, Restauration NON STOP durant les heures d'ouvertures du magasin.



Stève FRANCOIS

NOUVELLE RECRUE AUX SERVICES TECHNIQUES

Jean-Pierre DORIDANT, tout juste parti à la retraite, à laisser sa place à Stéphane FRANCOIS reprenant les fonctions de fontainier. Habitant la commune depuis sa plus tendre enfance, Stéphane est titulaire d'un CAP de conducteur routier obtenu au Lycée professionnel de Gérardmer pour ensuite intégrer l'école de Montigny-lès-Metz. En CDD depuis 4 mois, il rentrera dans la fonction publique au 1er mai avec la responsabilité du service de l'eau et de l'assainissement.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Lors d'une cérémonie en présence d'élus, d'amis et de famille, deux cafrancs ont été mis à l'honneur et se sont vu remettre la médaille d'honneur de la ville : Pascaline POIN-SARD pour sa médaille d'or lors du championnat de France de Ride and Bike alliant Equitation et vélo et Bernard VOIRIN pour la publication de ses 4 ouvrages couronnant 25 années de recherches.

Deux agents communaux ont également été mis à l'honneur : Sylvie L'ETANG pour ses 35 années de dévouement dans nos écoles (Médaille d'or) et Patrick L'ETANG pour ses 20 années au sein des services techniques (Médaille d'argent).



RECENSEMENT des JEUNES

Tu as 16 ans cette année ? Dans les **3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire, tu dois te rendre à la mairie de ton domicile pour te faire recenser.**

Retrouvez l'actualité de la Journée Défense et Citoyenneté sur le site internet : www.defense.gouv.fr/japd/parcours-citoyennete/recensement.

CAFRANCS DE 73 ANS ET +

Le Conseil du CCAS a décidé de modifier quelques éléments d'organisation pour l'accès au repas/colis ou encore au bon d'achat. En effet, tout Cafranc ayant 73 ans aura désormais accès à ces 3 privilèges. Le bon d'achat dans les commerces du village sera d'un montant de 35 euros par personne. Les Briquettes ne seront plus proposées cette année.

Les Cafrancs de 73 ans et + sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie afin de faire partie de la liste des bénéficiaires.

PASS GERARDMER HAUTES VOSGES

Suite à la scission de la nouvelle Communauté de communes (CCGHV) au 1er janvier 2022, il est proposé une carte permettant d'accéder aux équipements sportifs et culturels suivants des tarifs préférentiels. Elle comporte une lettre code, indiquant la tranche de revenus du bénéficiaire. Vous devez vous rendre en mairie en fournissant les pièces suivantes :

- Photo d'identité
- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation CAF quotient familial
- Avis d'imposition sur les revenus N-1 (pour les non allocataires CAF).



La carte est nominative et sera à renouveler chaque année.

NOUVEAUX HORAIRES A LA MAIRIE

Lundi et Jeudi : 08h -12h

Mardi - Mercredi - Vendredi : 08-h -12h et 13h30 -17h30

Samedi : 08h - 12h (uniquement le 1er samedi du mois)

COMMUNIQUÉ DE LA LISTE DES ÉGARD POUR LES ÉCARTS

Nous avons réalisé lors de l'élection municipale 11% des voix exprimées. C'est peu, peut-être à cause de l'absentéisme, mais aussi parce que notre tête de liste était très peu connue. De plus, nous n'avions pas l'ambition de gérer la commune, mais de participer à sa gestion. Cela a permis tout de même à Gilbert Schloesser, notre tête de liste, de nous représenter au Conseil municipal. Il était le doyen d'âge et à ce titre, il a présidé la première séance, jusqu'à l'élection du Maire.

Gilbert Schloesser a choisi d'apporter sa voix à Anicet Jacquemin, lors de l'élection du Maire, avec la volonté de participer, sans s'opposer à tout propos. Durant sa présence, il a sans nul doute détenu le record des questions posées, sans animosité, pour comprendre et aider à comprendre.

Pourtant, celui-ci a choisi de se retirer, après à peine deux ans, au profit du colistier volontaire suivant sur la liste, comme le prévoit la loi électorale. Il s'agit de Daniel Marin, Cafranc bien connu. Il occupe notre siège depuis janvier. Daniel Marin nous a apporté beaucoup de ses connaissances, du territoire communal, de la forêt, sur l'eau, sa perception de l'avenir climatique, etc...

Maintenant, nous nous proposons de faire avec les Cafrancs curieux d'en savoir plus, un bilan de notre initiative citoyenne: Pourquoi avoir monté cette liste ? Participation au Conseil municipal de Gilbert Schloesser, de juin 2020 à décembre 2021. Pourquoi son départ ?

Regard après quelques mois, de Daniel Marin devenu Conseiller municipal

Réfléchir à l'avenir communal et intercommunal, en particulier face à la pression immobilière chez nos voisins géromois et à la problématique de l'eau

Recenser aussi les autres sujets plus ou moins importants pour l'avenir

Envisager la création d'une association ouverte, pour informer, sensibiliser et former à la citoyenneté communale, en vue de préparer demain et après demain

Dans cette perspective nous vous convions à une **REUNION PUBLIQUE A LA Maison Multi Activités le 6 mai à 20 h 30** Vous y aurez largement la parole. Contact: gilbert.schloesser@orange.fr 0667361525